



CDSSA

Session 2024-2025
MONTBONNOT (38)

Quoi ?



CDSSA : Chargé.e de Développement d'une Structure Sportive Associative

Titre à Finalité Professionnelle (TFP)

Code RNCP : 38142

Niveau de qualification : Niveau 5

Certificateur : La Branche du Sport OC Sport

Pour quoi ?

Le titulaire du TFP "Chargé de développement d'une structure sportive associative" exerce principalement son activité professionnelle au sein d'associations relevant de la **branche du sport**, de collectivités ou de structures du **secteur sportif marchand**.

Il exerce principalement des **missions** de :

- Chargé de développement
- Responsable administratif et financier
- Chargé / chef de projet événementiel
- Chargé de communication
- Responsable / chef de projet partenariats
- Coordinateur de projets

Quand et Où ?

Les dates clés :

- 20 août : Clôture des inscriptions
- 10 septembre : Début de la formation
- 12 mai : Certification B1-B2
- 13 mai : Certification B3
- 14 mai : Certification B4
- 4 juillet : Dernier cours

Rendez-vous au centre de formation de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby au 150 allée Pré de l'Eau 38330 **Montbonnot St Martin**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



FFR



Prérequis

Les prérequis à la formation sont les suivants :

- Etre titulaire d'un **justificatif d'identité**
- Etre âgé de **18 ans** minimum à l'entrée en formation
- Etre titulaire du **PSC1** ou diplôme équivalent
- Etre titulaire d'un **diplôme** de niveau 4
- Attester d'une expérience au sein d'une **association sportive** d'au moins un an

Inscription

Le dossier d'inscription est à renvoyer par voie postale **avant le 20 août**, le cachet de La Poste faisant foi. Il est à retrouver sur le site de l'IREF : www.iref.aurarugby.fr/bpjeps-iref
Des épreuves de sélection peuvent être organisées fin août si le nombre de candidats l'exige.

La formation est accessible aux **personnes en situation de handicap**. Pour plus d'informations, contactez iref@ligueaura-ffr.fr.

Déroulé de la formation

La formation se déroule :

- dans les locaux dédiés à la formation à **Montbonnot (38)**
- en situation "pratique" dans la **structure d'accueil** du candidat (principe d'alternance)
- à distance en **visioconférence**

Elle se déroule des mois de septembre à juillet.

La durée estimée des modalités pédagogiques est de 616 heures + 500 heures minimum en structure.

C'est une formation hybride mêlant travaux de groupes, mises en situation pratique, interventions et témoignages de professionnels, études de cas, etc.



Objectifs de la formation

- Accompagner le **projet de développement** de l'association sportive
- Gérer l'**administration** et les ressources
- Gérer les **activités** sportives et de leurs équipements
- Organiser des **événements**
- Préparer et suivre le **budget** prévisionnel
- Développer la politique **RSE/RSO** au sein d'une structure sportive associative

Moyens matériels et humains

Les formateurs et intervenants sont des **professionnels** de la formation, et/ou des professionnels de structures sportives. Ils sont référencés pour leur expertise et leur compétence pédagogique.

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériel classique dans locaux de formation, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée.

Coût et prise en charge

Coûts pédagogiques = contactez nous à iref@ligueaura-ffr.fr

Prise en charge :

- dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage ou de professionnalisation** : les coûts pédagogiques sont pris en charge par les financeurs
- au titre de la formation professionnelle continue
- par l'apprenant lui-même (CPF ou fond propre)
- par France Travail ou mission locale dans le cadre d'une reconversion

Pour en savoir plus sur les aides au financement existantes, rendez-vous sur le site de l'IREF.



Blocs de compétences

BC 1 : Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative

BC 2 : Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative

BC 3 : Gérer les activités sportives et leurs équipements au sein de la structure sportive associative

BC 4 : Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative

Modalités de certification

- Validation du **BC1** : production d'un dossier professionnel et entretien avec le jury
- Validation du **BC2** : production de trois notes opérationnelles sous forme de livrable synthétique et entretien devant le jury
- Validation du **BC3** :
 - Epreuve 1 : élaboration d'un dossier professionnel et entretien avec le jury
 - Epreuve 2 : présentation de deux cas pratiques
- Validation du **BC4** : élaboration d'un dossier technique et entretien avec le jury

Si le stagiaire réussit ses certifications, le diplôme est délivré par le **La Branche du Sport**.

La délivrance du TFP peut se faire par les voies de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience.

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans un autre bloc de compétences. Chacun d'entre eux doit être obtenu en totalité.



Liens utiles



[Calendrier de la formation](#)



[Page CDSSA](#)



[Dossier d'inscription](#)



[Aides au financement](#)

Contacts

Pour toutes demandes de renseignements, contactez :

Pour les aspects techniques
et pédagogiques :

Frederic POURCEL

frederic.pourcel@ligueaura-ffr.fr
07.89.20.99.24

Pour les aspects administratifs
et financiers :

Ghislaine MAGDELAINE

admin.iref@ligueaura-ffr.fr
06.11.48.13.72

IREF - Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby
380 rue des frères Voisin
ZAC du Chapotin
69970 CHAPONNAY